

## **FORCE OUVRIERE S'INTERROGE SUR LES CONSEQUENCES D'UNE GREVE LEVEE !**

La CGT et la CGC se targuent d'avoir obtenu le 11 décembre dans le cadre de leurs préavis de grève carrée la détente du calendrier des négociations et la suppression de la Table Ronde conclusive du 18 décembre.

Les Tables Rondes consécutives au nouveau calendrier porteront sur :

- ⇒ la pénibilité,
- ⇒ l'aménagement des fins de carrières,
- ⇒ les parcours professionnels, compte épargne temps,
- ⇒ et la compensation des bonifications...

Le même jour, le 11 décembre, dans un entretien au journal Les Echos, le premier Ministre, François FILLON indique que : « les décrets d'application posant les principes de la réforme seront publiés au tout début 2008 ».

Le 14 décembre 2008, au cours de la dernière table ronde, seules les Organisations Syndicales FO – SUD et CFTC sont intervenues auprès des représentants de l'Etat pour demander de ne publier aucun décret d'application qui mettrait en œuvre cette contre réforme et ceci tant que les négociations ne sont pas closes. Les représentants de l'Etat ont refusé de répondre à cette demande.

Au cas où les décrets seraient publiés au cours des premiers jours de Janvier, implicitement cela voudrait dire que sur les trois points fondamentaux qui ont fait l'objet du conflit :

- allongement de la durée de cotisation,
- décote,
- indexation des pensions sur les prix,

la CGT et la CGC ont renoncé aux revendications des cheminots et se contentent d'accompagner la réforme.

*Paris, le 17 décembre 2007*